

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1875.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. REYNAERT.

Demande du sieur Charles PHILIPPEAU.

MESSIEURS,

Le sieur Philippeau sollicite la naturalisation ordinaire ; il est né à Amsterdam, le 31 mai 1834 et réside en Belgique depuis 1855 ; il a été autorisé à y établir son domicile par arrêté royal du 13 mai 1870.

Après avoir achevé son éducation en Belgique et avoir suivi pendant quelque temps le cours de l'Académie royale d'Anvers, le sieur Philippeau est devenu, en 1864, caissier de l'agence de la Banque nationale à Nivelles ; il occupe actuellement la même position à la Louvière. Les rapports des autorités contiennent sur son compte les renseignements les plus favorables. Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

En conséquence, Messieurs, votre commission vous propose de prendre en considération la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,
REYNAERT.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
